

Conseil municipal du 11 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date 05 mars 2019 les membres composant le conseil municipal de Nicorps se sont réunis en mairie le 11 mars 2019 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain Guézou, , Michel Guillon, Didier Bernardin, Françoise Voisin, Yves Lemouton, Marie-Laure Martin, Martine Vernier, Jean-Philippe Henrard, Didier Ledoux lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : Pascal Haize a donné procuration à Alain Guézou, Emmanuel Fonteney a donné pouvoir à Michel Guillon.

Absent excusé :

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Michel Guillon est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- *Désignation d'un secrétaire de séance*
- *Approbation et signature du compte rendu des deux dernières séances*
- *Travaux voirie – compte rendu réunion du 09 février – délibération pour maîtrise œuvre*
- *Station épuration compte rendu réunion maîtrise œuvre*
- *Information PLUI*
- *Projet lotissement*
- *Vote des subventions 2019*
- *Préparation Budget 2019*
- *Renouvellement contrat maintenance cloches*
- *Présentation du Petit Nicorpais*
- *Point supplémentaire si besoin*
- *Questions diverses*

Projet de travaux de réfection des trottoirs bordant la RD 27

Prestation de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 9 février 2019 au cours de laquelle le conseil municipal a été invité à se rendre sur les lieux pour étudier les travaux de réfection des

trottoirs actuellement en bi-couche, bordant la RD 27.

Ayant constaté leur état dégradé en plusieurs endroits et la difficulté de les désherber en respectant l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, le conseil envisage leur revêtement en enrobé. Le conseil départemental a été consulté par l'intermédiaire de l'Agence Centre Manche qui en mesure de proposer une prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités pour prestation spécifique.

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition établie par l'Agence Centre Manche :

La mission comprendra : le projet, l'assistance aux contrats de travaux et la direction de l'exécution des travaux.

L'objet de l'opération est l'établissement de la conception à la réalisation de la réfection de trottoirs (RD 27).

L'estimation prévisionnelle de l'opération ressort à 95 000 € ht

Les délais sont de 2 mois pour le projet et 1 mois pour l'assistance aux contrats de travaux.

Le taux de rémunération du service est fixé comme suit :

PRO : 2%, ACT : 2%, DET : 2%

La rémunération s'effectuera par application du taux au montant réel de l'opération.

L'estimation de la rémunération par application du taux à l'estimation prévisionnelle des travaux est de 5 700.00€ ht. Une TVA de 20% sera appliquée à cette rémunération.

La validité de l'offre est un an à compter de la signature du représentant du département.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

M. Ledoux se prononce contre ce projet estimant qu'il vaut mieux désherber les trottoirs au chalumeau par exemple et réaliser d'autres travaux comme la toiture du restaurant.

Mme Martin estime que c'est une somme importante et qu'il est difficile de prendre une décision car elle n'a pas d'éléments pour cela. Elle souhaite une projection et suggère l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

M Lemouton considère que pour maintenir les trottoirs propres et faciliter leur nettoyage il faut mettre en place des bordures avec le revêtement.

Mme Voisin dit que le talus descend, qu'il y a des ronces et suggère de prendre une entreprise pour nettoyer, et qu'il y aura toujours de l'entretien.

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour (Mme Vernier, Messieurs Guézou + pouvoir de M Haize, Guillon + pouvoir de M Fonteney, Lemouton, Bernardin, Henrard) et 3 voix contre (Mmes Voisin et Martin, M Ledoux), se prononce pour la poursuite du projet et autorise M. le Maire à signer la proposition de prestation de maîtrise d'œuvre du conseil départemental.

Station épuration

M. le Maire fait part au conseil municipal de la réunion relative au projet de rénovation des bassins du lagunage de la station d'épuration avec les services du SATESE, du Conseil Départemental et le cabinet SA2E, chargé du dossier. L'avant-projet devrait être présenté courant juin. Les travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau s'ils répondent aux

critères relatifs à l'amélioration de la filière. Le bureau d'études SA2E va proposer la mise en place d'un système de filtration pour augmenter la qualité du rejet.

M Ledoux informe le conseil qu'il a rencontré M Anne, responsable de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et lui a fait part de ce projet. M Anne a indiqué qu'il faudra associer l'Agence de l'Eau aux études.

Réunion PLUI

M. le Maire informe le conseil municipal des réunions concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La réglementation impose une concertation avec la conférence des maires. Le projet est lancé, un Comité de pilotage est mis en place. Une réunion d'information à destination de l'ensemble des conseillers municipaux de la communauté de communes aura lieu prochainement.

Plan Local d'Urbanisme Nicorps

L'enquête publique est terminée, le rapport du commissaire enquêteur a été transmis. Les modifications seront apportées pour transmission à la préfecture.

Projet de lotissement au Bourg

Un courrier a de nouveau été adressé au propriétaire concerné par l'acquisition d'une parcelle incluse dans la zone prévue pour le lotissement. La réponse est toujours en attente. Le conseil va réfléchir à l'engagement du projet sur le terrain déjà acquis et contacter des bureaux d'études.

Vote des subventions 2019

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions émanant des associations d'intérêt communal, local, régional ou national et lui demande de se prononcer au sujet des versements qui seront effectués en 2019.

Le conseil municipal,

- après avoir pris connaissance des demandes adressées par les associations communales suivantes :

Comité des Fêtes, Comité des Cheveux Blancs, Association des Chasseurs, Association Coutances Nicorps Daireaux, Association des Anciens Combattants de Nicorps

- après avoir pris connaissance de la liste des autres demandes émanant d'associations d'intérêt local ou national
- après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions inscrites dans le tableau suivant et d'étudier d'autres propositions ultérieurement si besoin.

M Yves Lemouton, Président du Comité des Cheveux Blancs de Nicorps ne prenant pas part au vote pour la subvention attribuée au Comité des Cheveux Blancs et M Michel

Guillon trésorier de l'Association Coutances Nicorps Daireaux ne prenant pas part au vote de la subvention attribuée à cette association.

BENEFICIAIRES	MONTANT
Comité des Fêtes Nicorps	3 000.00€
Comité des Cheveux Blancs	1 000.00€
Association des Chasseurs de Nicorps	400.00€
Association Coutances Nicorps Daireaux	200.00€
APEI Centre Manche	200.00€
Anciens Combattants Nicorps	300.00€
Association contre neurofibromatoses	300.00€
Club 3 ^{ème} Age Nicorps St Pierre	300.00€
TOTAL	5 700.00€

Le conseil décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

Le conseil donne un accord de principe au versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Nicorps dans le cadre d'un projet de travaux d'amélioration de la salle qui pourrait être éligible à une aide du conseil départemental. Le montant sera déterminé en fonction du plan financement.

Préparation du budget 2019

Le conseil prend connaissance des comptes de l'année 2018, la section de fonctionnement dégage un excédent annuel de 28 379,40€ et un excédent total de 275 158,34€. La section d'investissement fait apparaître un excédent de 7020,23€. Les prévisions budgétaires de 2018 seront reportées en 2019 en ce qui concerne la section de fonctionnement. En recettes de fonctionnement les dotations de l'état ne sont pas encore connues.

Indemnité de gardiennage de l'église 2019

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, conformément à la circulaire préfectorale, de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à trois cents euros (300.00€) pour l'année 2019 et de la verser à Melle DUQUESNEY Anne-Marie, domiciliée 1 rue de Brothelande à Nicorps.

Maintenance des cloches

Le conseil autorise M le Maire à signer le contrat d'entretien et de maintenance des équipements du clocher proposé par l'entreprise Cornille-Havard. Le montant annuel est de 149.52€ ht.

Petit Nicorpais

La préparation du bulletin réalisée par Mme Martin est bloquée, suite à des problèmes de matériel informatique. Mme Martin remet une clé USB comportant une partie de son travail.

Renouvellement du bail du restaurant

Le conseil autorise M. le maire à signer le renouvellement du bail avec les actuels locataires du restaurant à l'étude de Maître Viger, Notaire.

Travaux restaurant

La réparation de la toiture du restaurant a été effectuée par l'entreprise Dupard. Un problème a été signalé au niveau du vélux qui a été changé par l'entreprise Lange, celle-ci sera contactée à ce sujet.

Divers

L'idée de l'installation d'un distributeur de pain au bourg est évoquée mais semble complexe à réaliser. Les conseillers sont invités à réfléchir à l'organisation des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai prochain.

M. le maire informe le conseil qu'il a déposé plainte auprès de la gendarmerie suite aux dépôts d'ordures constatés à l'entrée du chemin de la Moinerie. Des problèmes persistent auprès de conteneurs du tri sélectif. Un article sera passé dans la presse à ce sujet.

Les élus concernés sont informés que les dossiers de demande de médailles d'honneur communale doivent être constitués avant le 30 avril pour la promotion du 14 juillet.

Mme Voisin signale qu'il manque deux tables dans la petite salle de réunion qui sert pour l'atelier mémoire.

Mme Martin fait part d'une idée qui consisterait à construire une pergola dans le prolongement du bâtiment de la mairie.

M Henrard informe le conseil qu'il sollicite le prêt de tables de la salle des fêtes pour un évènement exceptionnel : l'organisation du 50^{ème} anniversaire de la piscine de Coutances qui se déroulera le jeudi de l'Ascension et qu'une première réponse du Comité des Fêtes n'était pas favorable, le conseil estime que l'importance de cette manifestation doit être prise en compte pour trouver un terrain d'entente.

GUEZOU Alain
Mandataire de M Pascal Haize

HAIZE Pascal
Absent excusé a donné procuration à M Alain Guézou

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

Conseil municipal du 11 mars 2019

Mandataire d'Emmanuel Fonteney

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

Absent excusé a donné procuration à M. Guillon

LEDOUX Didier